



AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

Parc naturel marin du golfe du Lion
Conseil de gestion du 06 février 2018

Délibération n°2018-001

Adoption de l'ordre du jour

- VU le code de l'environnement
- VU le décret n°2016-1842 du 26 décembre 2016 relatif à l'Agence française pour la biodiversité
- VU le décret n°2011-1269 du 11 octobre 2011 portant création du Parc naturel marin du golfe du Lion
- VU l'arrêté conjoint en vigueur du préfet maritime de Méditerranée et du préfet des Pyrénées-Orientales portant nomination des membres du conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion
- VU le règlement intérieur du Parc naturel marin du golfe du Lion, en vigueur
- VU le plan de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion

CONSIDÉRANT que le quorum est atteint et que le conseil de gestion peut valablement délibérer

CONSIDÉRANT la proposition d'ordre du jour du conseil de gestion du 06 février 2018

Article 1 :

Le conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion adopte l'ordre du jour, sans modification.

Article 2 :

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Agence française pour la biodiversité.

Michel MOLY

Président du conseil de gestion



**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

17^e CONSEIL DE GESTION DU PARC NATUREL MARIN DU GOLFE DU LION

Date : 06 février 2018

Lieu : Argelès-sur-Mer

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 19 octobre 2017
3. Compte-rendu du bureau du 21 décembre 2017
4. Avis sur le concours de pêche Trophée IVARA
5. Approbation du rapport d'activités 2017
6. Point d'information : science et gestion
7. Approbation du programme d'actions 2018
8. Approbation du cadre de l'appel à projets 2018
9. Programmation du calendrier 2018
10. Points divers